

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU PERMANENT DU**MARDI 15 DECEMBRE 2020**

Présent: Armand Hermans, président du CPAS
Rudi Seghers, Directeur général adjoint
Annie Vanderhaegen, Bernard Carpriau, Carol Delers, bureau permanent
Iris Van Laethem, responsable service social
Audrey Monsieur, directeur général

Absent:
Excusé:

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE A 11H**EN APPLICATION DES ARTICLES 285 ET 330 DU DECRET DU 22 DECEMBRE 2017 RELATIF AUX ADMINISTRATIONS LOCALES.****A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE**

1. Service social – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 1^{er} décembre 2020

Le Bureau permanent approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de l'assemblée du Bureau permanent du 1^{er} décembre 2020.

2. Politique et Organisation – Approbation de l'ajout en urgence de points à l'ordre du jour

Le Bureau permanent décide de traiter en urgence en son assemblée du 15/12/2020 les points ajoutés à l'ordre du jour.

B. CUISINE

3. Cuisine – Saint-Sylvestre 2020 à la Résidence dans le cadre de la crise du coronavirus

Approbation du menu de la Saint-Sylvestre des occupants de la Résidence.

C. SERVICE SOCIAL

4. Service social – « Protocole Agressions » – Service social

Le Bureau permanent prend connaissance du document de travail « Protocole Agressions » et prend connaissance du fait que ce document sera soumis au Conseil du CPAS.

5. Service social – Collaboration avec un centre d'enseignement pour adultes (CVO) – Service de prêt de matériel informatique à l'intention des participants vulnérables

Le Bureau permanent marque son accord de principe sur la collaboration avec le CVO Semper Volwassenonderwijs dans le cadre du prêt d'ordinateurs portables d'occasion.

6. Service social – Assemblées du Bureau permanent en 2021 – Dates et heures

Le Bureau permanent prend connaissance des dates et heures des assemblées du Bureau permanent en 2021.

D. SERVICE FINANCIER

7. Service financier – Approbation du compte annuel 2019 du CPAS

Le Bureau permanent marque son accord en vue de porter ce point à l'ordre du jour de l'assemblée du 20/01/2020 du Conseil du CPAS.

8. Centre de services local et services à domicile - notification des demandes, des arrêts et des demandes d'exception

9. Résidence - Attribution du logement: détermination de la liste d'attente et attribution du logement

10. Service social - Autre assistance

11. Service social - Droit à l'intégration sociale

12. Service social - Salaire vital équivalent

13. Service social - Initiative d'accueil local

14. Service social - Illégaux - soins médicaux urgents

15. Service social - Emploi article 60§7

16. Service social - Logement - logement d'urgence et de transition

17. Service social - Bureau de location sociale

18. Service social - Rap à Stapkantoor

Au nom du CPAS

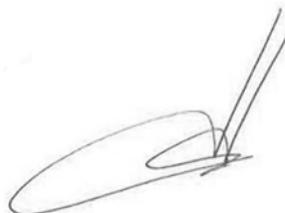
Le directeur Générale

Le président - CPAS

Audrey Monsieur



Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration municipale le xx / xx /
xxxx.

Le public peut consulter ces décisions au CPAS, avenue du Limburg Stirum 116 - 1780 Wemmel,
pendant les heures d'ouverture.

Une réclamation peut être déposée contre une décision du CPAS auprès de l'autorité de contrôle dans
un délai de 30 jours suivant le jour de la publication sur le site. Pour plus d'informations concernant
les réclamations contre les décisions du CPAS, nous vous renvoyons au guide des réclamations pour le
contrôle administratif général de l'agence pour l'administration intérieure. Vous pouvez le consulter
via le lien : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer> .